

Réunion de la commission mixte RIM-UE sur l'accord de partenariat de pêche:

“L'accord le plus important jamais conclu entre l'Union Européenne et un pays tiers”



"L'accord le plus important jamais conclu entre l'Union Européenne et un pays tiers"

La réunion de la commission mixte sur les accords de partenariat de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne a ouvert ses travaux, lundi à Nouakchott, dans les locaux du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime. Présidée par M. Aghdhafna Ould Eyih, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, cette réunion, qui constitue la première rencontre de mi-parcours depuis l'entrée en vigueur du protocole signé en Mars 2008 à Nouakchott, a été marquée par la présence des ministres des Finances, celui des Affaires Economiques et du Développement, côté mauritanien et côté européen par M. Hans-Georg Gerstenlauer, ambassadeur Chef de Délégation de l'Union Européenne à Nouakchott, lequel était accompagné par une importante délégation présidée par M. Constantin Alexandron, chef d'unité de la direction générale de pêche au sein de l'Union européenne.

Cette réunion, dont les travaux se poursuivent jusqu'au 25 mars courant, devra examiner les accords de partenariat de pêche au titre de 2008-2010, signés à Nouakchott en mars 2008, notamment en ce qui concerne l'exécution, l'interprétation et le bon fonctionnement de l'application de cet accord ainsi que la résolution des différends pour les deux années écoulées (2008-2009).

Un pilier de l'économie et du développement

Prenant la parole à cette occasion, M. Aghdhafna Ould Eyih a rappelé que les travaux de cette commission interviennent après la reprise entière des relations de coopération entre la Mauritanie et l'Union européenne, avant de souligner que «cet accord de partenariat signé entre la Mauritanie et l'UE, en mars 2008, constitue un élément important de l'économie nationale».

Le ministre des Pêches et de l'Economie Maritime a, en outre, appelé l'Union Européenne à «accompagner les efforts du gouvernement mauritanien visant l'amélioration constante des infrastructures de base dans le secteur de la pêche».

«Le concours des armateurs européens pour l'embarquement de marins mauritaniens et le débarquement des captures de leurs navires en activité en Mauritanie contribueront, sans nul doute, à la réussite de ce programme», ajoutera

le Ministre des Pêches.

Pour sa part M. Hans-Georg Gerstenlauer, ambassadeur de l'Union européenne en République Islamique de Mauritanie a rappelé la mission de cette commission mixte qui consiste à «superviser l'exécution, l'interprétation et le bon fonctionnement de l'application de l'accord, ainsi que la résolution des différends».

Il soulignera qu'il est, hautement nécessaire de faire un bilan partiel commun qui fera ressortir les points positifs, tout en passant en revue les lacunes.

L'ambassadeur de l'Union Européenne a également mentionné que l'entrée en vigueur du nouvel Accord de partenariat dans le secteur de la pêche et du protocole pour la période 2008-2012 «n'a pas pu totalement échapper à la crise politique de 2008 qui avait contraint l'Union Européenne à appliquer des mesures restrictives en termes de coopération,

conformément à l'article 96 de l'Accord de Cotonou».

«L'accord de partenariat entre la Mauritanie et l'Union Européenne est le plus important jamais conclu entre l'Union Européenne et un pays tiers», a souligné l'ambassadeur européen.

305 millions d'euros étirés sur 5 ans

Pour sa part M. Constantin Alexandron, a indiqué qu'au sein de l'Union Européenne, «on considère que la Mauritanie a pu relever beaucoup de défis», avant d'ajouter que «les autorités de Bruxelles vont suivre de près les travaux de cette commission, lesquels entreront en ligne de compte dans le changement de la politique en matière de pêche prévue en 2013.

Il ajoutera que cet accord concerne un financement de 305 millions d'euros étirés sur une période de cinq ans, avant de préciser que «65

millions d'euros de ce financement global sont destinés à l'appui de la politique sectorielle, que l'UE suit de près, parce que, a-t-il dit, il s'agit de l'argent du contribuable européen».

Par ailleurs le responsable européen a ajouté qu'en matière de protection des ressources halieutiques, l'UE estime que les réalisations du gouvernement mauritanien sont «satisfaisantes, mais qu'il pourra mieux faire».

Il faut noter que la Mauritanie a élaboré une stratégie de développement du secteur basée sur la bonne gouvernance des pêches à travers l'aménagement des ressources, le renforcement du cadre juridique et institutionnel, l'accroissement des retombées socio-économiques du secteur, l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre l'exclusion, la protection de l'écosystème marin, de l'habitat et du littoral et le développement des infras-